

**DIVEL 1**

D.S.D.E.N de la Gironde  
30 cours de Luze  
B.P 919  
33060 Bordeaux Cedex  
☎ 05 56 56 36 00  
dsden33-divel1@ac-bordeaux.fr

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT  
en cours d'année scolaire  
pour les élèves scolarisés dans un EPLE hors Gironde**

ÉLEVE	
Nom, Prénom :	
Né(e) le :	
Sexe :	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin

Établissement public actuellement fréquenté
Classe :

REPRESENTANT LEGAL 1
Nom, prénom :
Adresse complète :
Ville et Code Postal :
Tel. :
Courriel :

REPRESENTANT LEGAL 2
Nom, prénom :
Adresse complète :
Ville et Code Postal :
Tel. :
Courriel :

SCOLARITE ANTERIEURE (établissement – classe)
2021 – 2022 :
2022 – 2023 :

ETABLISSEMENT PUBLIC SOLLICITE	
<div style="border: 1px solid black; height: 30px; width: 100%;"></div>	
Langues et Options :	Classe :
LVA :	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 30px;"></div>
LVB :	
Pour les classes de 1 <sup>ère</sup> et Tle générale et technologique :	
Enseignements de spécialité :	

Nom de l'élève :

### MOTIF DE LA DEMANDE

**01 - Déménagement (joindre un des justificatifs de domicile ci-dessous)**

- Le titre de propriété pour les propriétaires
- Le contrat de bail pour les locataires
- Le relevé de prestation CAF à l'adresse déclarée
- La photocopie de la carte grise à l'adresse du nouveau domicile

**02 - Autre motif (à préciser)**

Signatures obligatoires des représentants légaux :

Représentant légal 1 :

Date :

Représentant légal 2 :

Les factures de téléphone, les quittances de loyer, les relevés d'identité bancaire, les justificatifs à l'adresse d'un employeur ne sont pas acceptés.

**Attention : les attestations d'hébergement chez un particulier ne sont pas acceptées au regard des stratégies de contournement trop nombreuses dans le département.**

Joindre obligatoirement :

- un certificat de scolarité ou le(s) bulletin(s) trimestriel(s) de l'année en cours,
- En cas de parents séparés, joindre une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la poursuite de scolarité,
- Copie du livret de famille.
- Pour les élèves scolarisés dans les formations professionnelles : Attestation délivrée par le chef d'établissement de la situation des PFMP

### DECISION de la DIRECTRICE ACADEMIQUE

Accord

Refus

Proposition pour

Date :

Signature :